

ASSISES NATIONALES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Rennes, 6-7 avril 2006

→ Sommaire

- 1 | Communiqué de presse
- 2 | Le comité de pilotage des assises
- 3 | Programme des journées
- 4 | Les écoles d'art en France
- 5 | L'espace européen d'enseignement supérieur
- 6 | L'inscription au répertoire national des certifications professionnelles
- 7 | La recherche en école d'art
- 8 | Vers une évolution du statut des écoles
- 9 | Les réseaux d'écoles | les partenariats
- 10 | Les 57 écoles supérieures d'art françaises
- 11 | L'Association nationale des directeurs d'écoles d'art
- 12 | La Coordination nationale des enseignants des écoles d'art
- 13 | Fiche signalétique
- 14 | Les contributions des groupes de travail

Communication/presse

• Coordination générale des assises

Yvette Sautour • tél. 01 42 59 48 30 | 06 85 40 81 11 • assisesnationales.ecolesdart@wanadoo.fr

• Délégation aux arts plastiques | Département de la communication et de la documentation

Anne Racine • tél. 01 40 15 74 60 • anne.racine@culture.gouv.fr

Marie-Christine Hergott • tél. 01 40 15 75 23 • marie-christine.hergott@culture.gouv.fr

ASSISES NATIONALES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART Rennes, 6-7 avril 2006

Les Assises nationales des écoles supérieures d'art se tiendront à Rennes, les 6 et 7 avril 2006, à l'initiative des directeurs et enseignants des écoles d'art, en partenariat avec le Ministère de la culture et de la communication (Délégation aux arts plastiques).

Lieux de formation et de création, d'enseignement supérieur et de recherche, les écoles supérieures d'art jouent un rôle déterminant dans la création contemporaine la plus vivante et sont un des éléments moteurs de la vie culturelle des villes et des régions.

Les Assises nationales des écoles supérieures d'art ont pour mission de témoigner de la vitalité des écoles d'art, de réfléchir sur les enjeux pédagogiques et culturels des écoles, de rassembler et de fédérer toutes les énergies des écoles nationales et territoriales, enseignants, étudiants, personnels administratifs et techniques. Elles ont pour objectif de faire un bilan et de proposer des solutions nouvelles à mettre en œuvre pour leur développement.

Elles viseront à faire avancer l'ensemble des démarches relatives à l'inscription du réseau français des écoles d'art dans l'espace européen des enseignements supérieurs et aborderont les questions portant sur le rôle des écoles dans les domaines croisés de l'art et de la recherche, de la reconnaissance des diplômes, des statuts des établissements et des personnels.

Leur préparation s'articule avec des groupes de travail autour des thèmes « Recherche en école d'art », « Statuts des établissements et des personnels », « Réseaux et partenariats »... l'ensemble des acteurs concernés. Les journées du 6 et 7 avril seront consacrées aux synthèses des ateliers et des commissions. Elles seront ponctuées de débats et tables rondes, de rencontres avec des artistes, des responsables politiques et institutionnels, mais aussi d'événements et de performances...

Organisées par les associations d'écoles –Andéa et Cneea– en partenariat avec la Délégation aux arts plastiques, les Assises nationales des écoles supérieures d'art sont réalisées avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication (Délégation aux arts plastiques / Drac Bretagne), de la Région Bretagne, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole, des villes, des associations et des réseaux d'écoles d'art, et de l'association Art Norac.

**Assises nationales des écoles supérieures d'art
Rennes, 6-7 avril 2006**

Les Champs libres 10 cours des Alliés 35000 Rennes
www.assisesnationales-ecolesdart.fr

→ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par Dominique Ducassou
adjoint au maire de Bordeaux, chargé des affaires culturelles

Il est composé de

Élus villes, agglomérations et régions

Patrice Béghain, adjoint au maire de Lyon, chargé de la culture et du patrimoine

Marie Déqué, adjoint au maire de Toulouse, chargée des affaires culturelles

Catherine Genisson, vice-présidente de la Région Nord-Pas-de-Calais, déléguée à la culture, député,
vice-présidente de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée nationale

Alain Hayot, vice-président de la région Paca, délégué à la culture

Frédéric Thorel, vice-président d'Amiens Métropole, chargé du développement culturel

Directeurs des affaires culturelles villes, agglomérations et régions

Janine Macca, directrice générale des services de la ville de Toulouse, chargée de la culture

Alain van der Malière, directeur général adjoint de la Région Bretagne

Robi Rhebergen, directeur du développement culturel, Clermont Communauté

Ministère de la culture et de la communication

Olivier Kaepelin, délégué aux arts plastiques

Corinne Le Néün, inspectrice générale, Mission permanente d'inspection, de conseil et d'évaluation
de l'enseignement artistique | Mipea

Reine Fingerhut, chef du Département des enseignements, de la recherche et de l'innovation

Yolande Padilla, chargée de mission | Mipea

Jean-Yves Le Corre, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne

Michel Griscelli, président des conseillers pour les arts plastiques, conseiller Drac Alsace

Directeurs d'écoles d'art

Jean-Pierre Simon, président de l'Andéa, directeur de l'école supérieure d'art de Grenoble

Paul Devautour, directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges

Jacques Sauvageot, directeur de l'École des beaux-arts de Rennes

Enseignants

Cécile Marie, présidente de la Cneea, critique d'art, professeur, École supérieure d'art de Metz

Pierre Mabile, artiste, professeur, École régionale des beaux-arts de Nantes

Dominique Pautre, artiste, professeur, École régionale d'art de Dunkerque

ASSISES NATIONALES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Rennes, 6-7 avril 2006

PROGRAMME [sous réserve de modifications]

JEUDI 6

MATIN

9h30|10h Accueil des participants aux **Champs libres**. Retrait des dossiers d'inscription

10h|12h TABLES RONDES

« Art et recherche » | 1. L'art à l'œuvre dans l'enseignement : cursus et esprit de recherche

Modérateur **Jean Cristofol**, artiste, professeur, École supérieure d'art d'Aix-en-Provence

Invités **Laurent Jeanpierre**, philosophe, professeur, École d'art de l'Agglomération d'Annecy ; **Olivier Nottellet**, artiste, directeur des études, École supérieure des beaux-arts de Toulouse ; **Daniel Dobbels**, chargé de mission, Mipea, Délégation aux arts plastiques / MCC

« Statuts » | 1. Statut des enseignements. Reconnaissance des diplômes

Modérateurs **Cécile Marie**, présidente de la Cneea, philosophe et critique d'art, professeur, École supérieure d'art de Metz ; **Jean-Pierre Simon**, président de l'Andéa, directeur, L'école supérieure d'art de Grenoble

Invités **Jacqueline Lémant**, sous-directrice des certifications supérieures et doctorales, Direction de l'enseignement supérieur / Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (sous réserve) ;

Pierre Joly, directeur, École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information, président de la Conférence des directeurs des grandes écoles de Bretagne ; **Marcel Freydefont**, professeur, École nationale supérieure d'architecture de Nantes, membre de la Commission culturelle scientifique et technique, Direction du patrimoine et de l'architecture / MCC ; **Carole Alexandre**, adjointe au Chef du Département de l'éducation des formations et des enseignements et des métiers, Délégation au développement et à l'action internationale / MCC ;

Geneviève Meley-Othoniel, chef du bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles / MCC ; **Corinne Le Néün**, inspectrice générale, Mipea, Délégation aux arts plastiques / MCC ; **Reine Fingerhut**, chef du Département des enseignements, de la recherche et de l'innovation, Délégation aux arts plastiques / MCC

« Réseaux et partenariats » | 1. Les réseaux régionaux d'écoles : importance, objectifs, fonctionnement, financements

Modérateurs **Pierre Cochard**, directeur, École supérieure d'art de Lorient ; **Dominique Pautre**, artiste, professeur, École régionale d'art de Dunkerque

Invités **Yves Coupé**, conseiller régional, adjoint au maire de Cambrai ; **Yvon Deschamps**, conseiller régional Rhône-Alpes, membre de la commission culture ; **Alain van der Malière**, directeur général adjoint Région Bretagne ; **Jean-Marc Ferrari**, directeur, École d'art d'Avignon, président de L'Âge d'or - écoles du Sud Méditerranée ; **Olivier de Monpezat**, directeur, École supérieure d'art de Metz ; **Jane Lee**, Kent Institute of art and design, Canterbury, Kent, Grande-Bretagne

12h|14h Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

14h|16h TABLES RONDES

« Art et recherche » | 2. Quels troisièmes cycles ?

Modérateur **Jean-Paul Ponthot**, directeur, École supérieure d'art d'Aix-en-Provence

Invités **Patricia Falguières**, professeur, EHESS – École des hautes études en sciences sociales et École des beaux-arts de Bordeaux ; **Emmanuelle Chérel**, historienne de l'art, co-responsable des projets de recherche, École régionale des beaux-arts de Nantes ; **Sébastien Gouju**, artiste ; **Colette Garraud**, chargée de mission, Mipea, Dap / MCC

« Statuts » | 2. Statuts des enseignants. Propositions pour une revalorisation du statut des professeurs des écoles territoriales supérieures d'art

Modérateurs **Cécile Marie**, présidente de la Cneea ; **Michel Gellard**, psycho-sociologue, professeur, École régionale des beaux-arts de Nantes

Invités **Jean-Claude Lenay**, président de la Formation spécialisée n°3, questions statutaires, Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ; **Pierre-Yves Blanchard**, directeur général adjoint, Centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne/Région Ile-de-France ; **Patrice Béghain**, adjoint au maire de Lyon, chargé de la culture et du patrimoine ; **Corinne Le Néün**, inspectrice générale, Mipea, Dap / MCC ; **Reine Fingerhut**, chef du Deri, Dap / MCC ; **Florence Scheuer**, chef du bureau des écoles d'art, Dap / MCC ; **Hélène Mugot**, artiste, professeur, École supérieure des beaux-arts d'Angers

« Réseaux et partenariats » | 2. Les écoles et les lieux de création et de diffusion. Quelles collaborations et complémentarités ? Comment établir de réels partenariats ?

Modérateurs **Catherine Delvigne**, professeur, École régionale d'art de Dunkerque ; Victoire Dubruel, directrice, École supérieure d'arts, Rueil-Malmaison

Invités **Caroline Bissière**, directrice, Centre d'art contemporain de Meymac ; **Catherine Elkar**, directrice, Frac Bretagne ; **Véronique Barbezat**, directrice, 50° Nord ; **Yann Fabès**, professeur, École des beaux-arts de Saint-Étienne

16H|16H15 Pause

16H15|18H TABLES RONDES

« Art et recherche » | 3. Développement de la recherche : déplacement et interaction

Modérateur **Antoine Desjardins**, artiste, professeur, École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson

Invités **Antonia Birnbaum**, maître de conférence en philosophie, Université Paris VIII ; **Daniel Résal**, artiste, professeur, École supérieure des beaux-arts, Marseille ; **Jean-Claude Conesa**, inspecteur, Mipea, Dap / MCC ; **Frédéric Paul**, directeur, Centre d'art contemporain de Kerguéhennec ; **Pierre Brétagnolle**, directeur, Société NSIDED (sous réserve)

« Statuts » | 3. Statut des établissements

Modérateur **Yves Robert**, directeur, École nationale des beaux-arts de Lyon

Invités **Patrice Béghain**, adjoint au maire de Lyon, chargé de la culture et du patrimoine ; **Reine Fingerhut**, chef du Deri, Dap / MCC ; **Vincent Lacroix**, Cabinet d'avocats Philippe Petit & associés ; **Valérie Garniche**, administratrice, Le Fresnoy ; **Clotilde Kasten**, secrétaire générale, École nationale supérieure d'art de Bourges ; **Michel Bompieyre**, directeur, École supérieure de l'image, site de Poitiers

« Réseaux et partenariats » | 3. Écoles d'art et universités. Formations communes, partagées, complémentaires... partenariats et cohabilitations

Modérateurs **Jean-Pierre Simon**, **Dominique Pautre**

Invités **Stéphane Sauzède**, professeur, Université Pierre Mendès France, Grenoble et **Emmanuel Hermange**, professeur, École supérieure d'art de Grenoble ; **Pierre Bazantay**, vice-président de l'Université de Haute-Bretagne ; **Ronan Kerdreux**, professeur, École supérieure des beaux-arts de Marseille ; **Jean Attali**, professeur, École régionale d'art de Dunkerque et École supérieure d'architecture Paris-Malaquais

ATELIERS

« Espace européen et coopération internationale »

Modérateurs **Christian Dautel**, directeur, École supérieure des beaux-arts de Cornouaille ; **Josyane Franc**, présidente d'Art Accord France

Invité **Georges Pfruender**, directeur, École cantonale d'art du Valais, Sierre, Suisse, président de la Conférence des écoles d'art suisses

« Le rôle des bibliothèques dans les écoles d'art »

Organisation **Jeanne Lambert-Cabrejo**, responsable médiathèque, Ensba Paris

« Art et réseaux informatiques. Espaces pédagogiques en ligne » | Création d'un blog

Organisation **Reynald Drouhin**, professeur, École des beaux-arts de Rennes

18H RÉUNIONS

Étudiants

Art Accord France | assemblée générale

Coordination nationale des enseignants des écoles d'art | enseignants

Cedar

18H15

Parcours art contemporain dans la ville

[**Aurelie Nemours**, Beaugard, *L'alignement du XXIème siècle*, commande publique Ministère de la culture (Dap / Drac Bretagne) | **Martha Rosler**, Galerie Art et essai, Université Rennes 2 | **Norman Dilworth**, Galerie Oniris | **Alexandre Périgot**, La Criée, centre contemporain]

Place limitées : 115. Inscriptions à l'accueil. Départ des Champs libres

18H30

Café-citoyen des arts. « L'art, l'artiste, la cité »

Rencontre publique avec **Arnaud Labelle-Rojoux**, artiste, professeur à l'École régionale d'art de Dunkerque

20H

Soirée au Jardin moderne

Navettes régulières au départ des Champs libres, à partir de 20h

Inscription à l'accueil des Assises.

MATIN

9H|9H30 Accueil des participants

9H30|10H Séance d'ouverture

10H|11H15 Synthèses des groupes de travail

11H15|12H Intervention de **Renaud Donnedieu de Vabres**, Ministre de la culture et de la communication

12H|14H Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

14H|16H30 CONFÉRENCES

« La création aujourd'hui dans l'économie de la connaissance »

La réforme des systèmes éducatifs européens est menée au nom de la mutation induite par les nouvelles technologies informatiques et par l'émergence d'une nouvelle forme de société basée sur l'économie de la connaissance.

Thierry Breton, ministre de l'Économie et des Finances, déclarait récemment : "La capacité à créer et à innover sera sans conteste la ressource stratégique du monde de demain" (*Le Monde*, 17 janvier 2006, *La France face à la nouvelle donne économique mondiale*). L'art et l'enseignement de l'art ne se trouvent-ils pas aujourd'hui, souvent à leur insu, au coeur de ces transformations ? N'y a-t-il pas urgence à prendre conscience de ces enjeux et à réaffirmer l'importance des écoles supérieures d'art dans ce nouveau contexte ?

Modératrice **Liliane Schneiter** coordonne avec Catherine Quéloz le Programme d'études postgrades CCC [critical curatorial cybermedia] à l'École des beaux-arts de Genève. Depuis 1997, elle co-édite avec les étudiants/tes un site d'étude et d'enseignement à distance. <http://www.cyberaxe.org>

Intervenants

• **Marc Halévy**, prospectiviste

Polytechnicien, ingénieur nucléaire, MBA et docteur en sciences appliquées, il est président du Groupe Maran (Accompagnement stratégique et managérial) et de l'Institut Noétique Europe (prospective et économie de la connaissance), Marc Halévy, élève d'Ilya Prigogine, enseigne la "théorie des systèmes complexes" à l'Institut des Hautes Études de Belgique. Il vient de publier *L'âge de la connaissance* (MM2 Éditions).

• **Pierre Joliot**, biologiste

Pierre Joliot est professeur au Collège de France, titulaire de la chaire de bio-énergétique cellulaire, et membre de l'Académie des sciences. Il défend l'idée de la recherche considérée comme un espace de jeu, de liberté et de création. Il est auteur de *La recherche passionnément* (Éditions Odile Jacob, Sciences).

• **Maurizio Lazzarato**, sociologue

Il poursuit des recherches sur le travail immatériel, l'éclatement du salariat, l'ontologie du travail, le capitalisme cognitif. Il a publié récemment *Puissances de l'invention, la psychologie économique de Gabriel Tarde contre l'économie politique* (Les empêcheurs de penser en rond). Il est membre du comité de rédaction de la revue *Multitudes*, qui a consacré son numéro 15 à l'art contemporain.

• **Michelangelo Pistoletto**, artiste (sous réserve)

Avec sa fondation, Cittadellarte, Michelangelo Pistoletto développe depuis 1998 l'idée d'une nouvelle responsabilité de l'artiste appelé à une participation sociale directe. Sa vision d'une "participation créatrice" à la transformation de la société passe par la conviction que l'art agit dans toutes les dimensions du système social, des sciences économiques à la politique, en passant par la production, la recherche scientifique et l'enseignement. Cittadellarte est un laboratoire où la créativité agit au croisement des secteurs culturels, économiques et productifs divers.

16H30 Clôture des assises

→ Les écoles d'art en France

Les écoles supérieures d'art françaises jouent, depuis plus de trente ans, un rôle important dans le domaine de la création contemporaine.

Lieux de formation, de création, de recherche et d'expérimentation, elles forment des artistes et des créateurs de haut niveau, tout en s'insérant dans la vie culturelle, artistique et économique des villes et des régions où elles sont implantées.

Foyer d'où émerge chaque année un nombre important d'artistes déterminants, aujourd'hui reconnus au niveau national et international, elles sont également des lieux d'échanges entre la France et l'étranger, non seulement avec l'Europe, mais aussi avec l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

L'enseignement supérieur artistique est dispensé en France par 57 écoles placées sous tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication (47 écoles municipales ou territoriales, 7 écoles nationales – établissements publics autonomes et 3 écoles nationales parisiennes délivrant un diplôme d'école).

Près de 10 000 étudiants suivent un cursus de 3 à 5 années, débouchant sur des diplômes nationaux communs, dans les options art, design et communication :

- DNAT | Diplôme national d'arts et techniques
- DNAP | Diplôme national d'arts plastiques
- DNSEP | Diplôme national supérieur d'expression plastique.

A l'inverse des autres pays européens où la mise en place du LMD (licence, master, doctorat) est effective – les écoles faisant partie du système universitaire – les écoles supérieures d'art françaises prétendent à la reconnaissance du Dnsep (bac +5) au grade de master, pour s'inscrire dans la cadre du processus LMD.

Le Ministère de la culture et de la communication travaille, avec le Ministère de l'éducation nationale et de la recherche à cette reconnaissance, tout en conservant la spécificité des écoles qui en fait leur richesse dans le champ général de l'enseignement.

→ Les écoles d'art et l'espace européen

L'inscription des écoles d'art dans l'enseignement supérieur français

Recrutant à un niveau supérieur au baccalauréat, formant des étudiants à un niveau bac +5, les écoles d'art nationales et territoriales appartiennent de facto, à l'enseignement supérieur.

La formation post-baccalauréat en trois et cinq ans, la possibilité pour les titulaires des DNAP, DNAT et DNSEP de présenter respectivement les CAPES, CAPET et l'agrégation, l'existence de formations communes Éducation nationale/Culture en DEA et DESS sous habilitation universitaire, l'attribution aux étudiants de bourses alignées sur celles de l'enseignement universitaire, sont autant de points qui indiquent que l'enseignement artistique relève de l'enseignement supérieur.

Cependant, à la différence des écoles d'architecture, ni les écoles nationales, ni les écoles territoriales ne figurent au Code de l'éducation sur la liste des établissements d'enseignement supérieur.

Le diplôme national (DNSEP) comme les diplômes d'écoles (ENSCI | ENSBA | ENSAD | ENSP Arles | Le Fresnoy) ne figurent pas non plus sur la liste des diplômes donnant l'accès au grade de master, laquelle est arrêtée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis conforme du ministre chargé de la culture et après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (art. 2 du décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master, modifié par le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002).

Deux questions essentielles conditionnent l'inscription effective et satisfaisante des écoles d'art dans le champ de l'enseignement supérieur français :

- la première, d'ordre législatif, concerne l'inscription des établissements dans le Code de l'éducation au livre VII, qui liste les établissements de l'enseignement supérieur
- la seconde est l'obtention du grade de master pour le DNSEP dans le cadre du système européen du LMD (licence, master, doctorat), dossier sur lequel travaille actuellement la Délégation aux arts plastiques.

L'inscription des écoles d'art dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Les déclarations de Bologne (1999) de Prague (2001) et de Berlin (2003) ont pour objectif de créer, à l'horizon 2010, un espace européen de l'enseignement supérieur.

Par ces déclarations, les 29 pays signataires (élargis à 40 depuis la Conférence de Berlin) s'engagent à coordonner leurs politiques et harmoniser les niveaux, afin de faciliter la circulation des étudiants et la reconnaissance mutuelle des diplômes

La mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit « ECTS » (European credits transfert system) se définit *sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant, laquelle tient compte de l'ensemble de l'activité exigée de l'étudiant et, notamment, du volume et de la nature des enseignements dispensés, du travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités* (art. 5 du décret du 8 avril 2002).

→ L'inscription au répertoire national des certifications professionnelles

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a créé une commission nationale de la certification professionnelle, placée sous l'autorité du Premier ministre, chargée d'établir et d'actualiser le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La procédure d'inscription au RNCP (décret n° 2002-616 du 26 avril 2002) se substitue à l'homologation des diplômes.

L'homologation consistait à classer les diplômes en fonction du niveau de qualification professionnelle des jeunes diplômés, qu'ils soient issus de formations publiques ou privées, sur une grille allant de V à I.

La liste d'homologation était établie par une commission technique d'homologation interministérielle, placée auprès du ministre chargé du travail et de l'emploi. Dans ce cadre, le DNAT et le DNAP étaient homologués au niveau III, le DNSEP au niveau II.

La Délégation aux arts plastiques a récemment obtenu une avancée importante par l'inscription des deux diplômes au niveau supérieur, faisant passer le DNSEP au niveau I et le DNAT au niveau II.

→ La recherche en école d'art

Le réseau national des écoles supérieures d'art fonde ses enseignements sur la notion de recherche.

Dans les écoles supérieures d'art, la recherche est consubstantielle du pédagogique et participe au débat sur le contemporain. Elle n'induit pas la production d'un savoir exclusivement théorique sur l'art et n'épouse pas non plus la traditionnelle opposition entre théorie et pratique.

Dans les premières années du cursus, la phase programme, la recherche y est tout d'abord initiale et s'exprime dans la diversité des expérimentations successives que proposent, par exemple, les ateliers de recherche et de création ; elle s'affirme ensuite fondamentale et appliquée dans les années de la phase projet qui conduisent à la soutenance du diplôme final.

Un nombre croissant d'écoles a entrepris de développer des relations soutenues avec l'université, basées sur la complémentarité de leurs enseignements respectifs ; d'autres écoles choisissent la voie des post-diplômes accueillant de jeunes artistes pour un séjour au cours duquel les étudiants approfondissent un travail en cours et affirment celui-ci dans le champ de la création contemporaine.

L'une et l'autre positions sont actuellement à l'œuvre qui attestent de la présence constante de la recherche dans les écoles supérieures d'art, recherche liée le plus souvent à la production sous diverses formes : exposition, production théorique, édition, multimédia, son...

Ces formes de la recherche doivent pouvoir se développer dans le cadre approprié que constitue le réseau national des écoles supérieures d'art et bénéficier de modes spécifiques de reconnaissance.

Le réseau des écoles supérieures d'art demande au Ministère de la culture de reconnaître les spécificités attachées à la recherche qui y est produite et de lui attribuer un niveau équivalent à celui que propose l'université.

Il appartient enfin aux partenaires financiers (État – Collectivités territoriales) d'assurer les conditions optimales de la recherche pour les établissements, les enseignants et les étudiants.

→ Vers une évolution du statut des écoles

Le statut des établissements

D'un point de vue juridique et administratif, la question du statut des établissements est à l'étude.

La Direction des enseignements supérieurs, selon la loi du 26 janvier 1984, considère que les établissements d'enseignement supérieur doivent être des établissements autonomes. La majorité d'entre eux, comme les universités, sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, d'autres sont des établissements publics à caractère administratif (écoles d'architecture) ou dépendent d'un établissement public (écoles de commerce) et, depuis janvier 2002, les 7 écoles nationales supérieures d'art sont des établissements publics à caractère administratif.

La question de l'autonomie administrative est également au cœur de la problématique des écoles territoriales. L'autonomie pédagogique dont elles jouissent doit être officiellement reconnue et reposer sur des structures de fonctionnement en harmonie avec celui de des établissements d'enseignement supérieur. Toutes les écoles doivent être dotées d'instances de gestion et de collégialité (conseil pédagogique et/ou conseil des études, conseil d'orientation ou/et d'administration, conseils scientifiques, représentants élus...).

En parallèle, il est souhaitable que des instances nationales puissent être créées : commissions d'évaluation et/ou d'habilitation, conférence des écoles...

Le statut des enseignants

Le nouveau statut des professeurs des écoles nationales supérieures d'art, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2003, a créé une différence vis à vis de la situation des professeurs titulaires des écoles territoriales (toujours régie par le Décret 91-859 du 2 septembre 1991) lesquels ne bénéficient pas des mêmes progrès en matière de rémunération, de carrière, de congé d'études et de recherche ou de charge de service, différence qui pourrait apporter un frein à la mobilité.

La revalorisation du statut des enseignants dans la fonction publique territoriale est une nécessité pour les 47 écoles qui relèvent de la même tutelle pédagogique que les écoles nationales, qui dispensent les mêmes enseignements (arrêté de 1997 sur les enseignements artistiques) et préparent aux mêmes diplômes (DNAP, DNAT, DNSEP).

Le Ministère de la culture et de la communication s'est donné pour objectif de restaurer la convergence des statuts des professeurs des deux fonctions publiques, nationale et territoriale, notamment pour mieux inscrire l'enseignement dispensé par les écoles d'art habilitées dans la perspective de l'enseignement supérieur européen.

→ Les réseaux d'écoles | les partenariats

Les réseaux d'écoles

Devenues partenaires des lieux de création et de diffusion de l'art contemporain, les écoles d'art ont tissé un solide réseau d'échanges et de relations régionales, inter-régionales, internationales.

Cette dynamique a favorisé la mise en commun de projets et d'initiatives, le développement de la mobilité, l'utilisation croisée des compétences et la constitution de réseaux d'écoles d'art.

Le plus souvent régionaux (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes), inter-régionaux (L'Âge d'or – Paca|Languedoc-Roussillon) ou inter-écoles (Lorraine – Metz|Épinal ; Poitou-Charentes – Angoulême|Poitiers), ces réseaux sont soutenus par des financements croisés État/Région.

Ils permettent un rayonnement important et une meilleure lisibilité des écoles, au niveau national et international, ainsi que l'arrivée de nouveaux partenariats scientifiques et financiers.

Les partenariats internationaux

Depuis une dizaine d'années, les écoles supérieures d'art françaises sont de plus en plus présentes dans le paysage culturel de la coopération internationale.

L'Europe occupe une place importante dans les relations pédagogiques et dans ces échanges – projets ponctuels ou pérennes – 62 % des projets, parmi lesquels 29 % avec l'Allemagne, Espagne, Italie et Grande-Bretagne. Plus de la moitié des écoles d'art françaises sont membres du réseau Erasmus.

La mobilité des artistes, des étudiants et des acteurs de l'art contemporain, l'existence de protocoles d'accord permettant aux institutions d'engager des coopérations régulières sont à l'origine de ces partenariats constants.

Les actions internationales engagées par les écoles d'art concernent quelque 70 pays de cinq continents (11 pays africains, 11 pays d'Asie, 14 pays du continent américain, 3 pays océaniques et l'ensemble des pays du continent européen).

Dans ce domaine, les écoles supérieures d'art bénéficient, chaque année, de financements complémentaires auprès de l'Afaa – Association française d'action artistique, dans le cadre du « Programme de coopération internationale des écoles d'art ».

→ Les 57 écoles supérieures d'art françaises [et de statut équivalent | Monaco]

Aix-en-Provence | École supérieure d'art | www.ecole-art-aix.fr
Amiens | École supérieure d'art et de design | www.esad.com
Angers | École supérieure des beaux-arts | www.angers.fr
Angoulême-Poitiers | École supérieure de l'image | www.eesati.fr
Annecy | École d'art de l'agglomération d'Annecy
Arles | École nationale supérieure de la photographie | www.ensp-arles.com
Avignon | École d'art d'Avignon | www.ecole-art-avignon.com
Besançon | École régionale des beaux-arts de Besançon | www.erba.besancon.com
Bordeaux | École des beaux-arts de Bordeaux | www.mairie-bordeaux.fr/ebx
Bourges | École nationale supérieure d'art de Bourges | www.ensa-bourges.fr
Brest | École supérieure d'arts | www.esa-brest.fr
Caen | École régionale des beaux-arts de Caen la mer | www.unicaen.fr/beaux-arts
Cambrai | École supérieure d'art | www.esa-cambrai.net
Cergy-Pontoise | École nationale supérieure d'arts de Cergy-Pontoise | www.ensapc.fr
Chalon-sur-Saône | École média art|Fructidor | www.emafructidor.com
Cherbourg | École supérieure des beaux-arts
Clermont-Ferrand | École supérieure d'arts de Clermont Communauté | www.esacc.fr
Dijon | École nationale supérieure d'art de Dijon | www.ensa-dijon.fr
Dunkerque | École régionale d'art de Dunkerque | www.ville-dunkerque.fr
Épinal | École supérieure d'art – École de l'image | www.esae.fr
Fort-de-France | Institut régional d'art visuel de Martinique | www.irvam.com
Grenoble | L'École supérieure d'art de Grenoble | www.esag.fr
Le Havre | École d'art du Havre | www.ecole-art-lehavre.fr
Le Mans | École supérieure des beaux-arts | www.esbam.net
Le Port | École des beaux-arts de La Réunion
Limoges-Aubusson | École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson | www.ensa-limoges-aubusson.fr
Lorient | École supérieure d'art | www.beauxarts-bretagne.asso.fr
Lyon | École nationale des beaux-arts | www.enba-lyon.fr
Marseille | École supérieure des beaux-arts de Marseille-Luminy | www.esbam.fr
Metz | École supérieure d'art | www.mairie-metz.fr/esam
Montpellier | École supérieure des beaux-arts de Montpellier Agglomération | www.esbama.fr.st
Mulhouse | Le Quai – École supérieure d'art | www.lequai.fr
Nancy | École nationale supérieure d'art de Nancy | www.ensa-nancy.fr
Nantes | École régionale des beaux-arts | www.erba-nantes.fr
Nice | Villa Arson – École nationale supérieure d'art de Nice | www.villa-arson.org
Nîmes | École supérieure des beaux-arts | www.esbanami.com
Orléans | Institut d'arts visuels | www.iav-orleans.com
Paris | École nationale supérieure des arts décoratifs | www.ensad.fr
Paris | École nationale supérieure des beaux-arts | www.ensba.fr
Paris | Les Ateliers – École nationale supérieure de création industrielle | www.ensci.com
Pau | École supérieure des arts et de la communication | www.esac-pau.fr
Perpignan | École supérieure d'art de Perpignan | www.mairie-perpignan.fr
Quimper | École supérieure des beaux-arts de Cornouaille | www.beauxarts-bretagne.asso.fr
Reims | École supérieure d'art et de design | www.esad-reims.fr
Rennes | École des beaux-arts de Rennes | www.beauxarts-bretagne.asso.fr
Rouen | École régionale des beaux-arts de Rouen | www.apparaitre.com
Rueil-Malmaison | École supérieure d'arts | www.earueil.com
Saint-Étienne | École régionale des beaux-arts de Saint-Étienne | www.artschool.st-etienne.com
Strasbourg | École supérieure des arts décoratifs | www.esad.stg.org
Tarbes | École supérieure d'art et céramique | www.esac-tarbes.com
Toulon | École supérieure d'art(s) de Toulon
Toulouse | École supérieure des beaux-arts | www.mairie-toulouse.fr
Tourcoing | École régionale supérieure d'expression plastique | www.ersep-tourcoing.net
Tourcoing | Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains | www.le-fresnoy.tm.fr
Tours | École supérieure des beaux-arts | www.esbatours.org
Valence | École régionale des beaux-arts de Valence | www.erba-valence.fr
Valenciennes | École des beaux-arts de Valenciennes | www.valenciennes.fr
.....

De plus, le Pavillon Bosio – École supérieure d'arts plastiques de la ville de Monaco, bénéficie d'un accord international permettant une équivalence réciproque des diplômes nationaux et monégasques.

→ L'association nationale des directeurs d'écoles d'art | Andéa

Fondée en 1995, l'Association nationale des directeurs d'écoles d'art | Andéa regroupe les directeurs des écoles supérieures d'art françaises.

Elle a pour mission de valoriser, de promouvoir au plan national et international, les enjeux et les actions développés par les établissements d'enseignement supérieur des arts plastiques et de faire évoluer les statuts de ces institutions.

Les écoles supérieures d'art sont des lieux d'enseignement, d'expérimentation, de recherche, de production et de diffusion de l'art contemporain réparties sur l'ensemble du territoire français. Près de soixante écoles d'art, plus de deux mille enseignants, professeurs, bibliothécaires, artistes, théoriciens, techniciens et personnel administratif, plus de dix mille étudiants.

L'inscription de plus en plus forte des écoles sur la scène de la coopération artistique internationale - notamment à travers le réseau Erasmus - les conduit, avec leurs spécificités, à construire et adapter l'organisation de leurs enseignements en tenant compte du accords de Bologne et de la mise en place des Ects.

Au moment du développement de l'espace européen et du processus de régionalisation en cours, les directeurs des écoles d'art souhaitent une harmonisation au niveau supérieur du statut des établissements et des personnels afin de doter le territoire français d'un réseau d'écoles d'art de qualité, présent dans le champ artistique européen.

C'est dans ce cadre que l'Andéa se propose de travailler avec les tutelles pédagogiques et administratives, l'État, les villes et les régions, avec les enseignants et les personnels administratifs, pour une reconnaissance internationale de ces lieux d'expérimentation de l'art que sont les écoles d'art.

Le conseil de direction de l'Andéa

_Président

Jean-Pierre Simon, directeur de l'école supérieure d'art de Grenoble

_Vice-président

Michel Métayer, directeur de l'École supérieure des beaux-arts de Toulouse

_Secrétaire

Victoire Dubruel, directrice de l'École supérieure d'arts de Rueil-Malmaison

_Trésorier

René Maes, directeur de l'École régionale supérieure d'expression plastique de Tourcoing

_Membres

Barbara Dennys, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens

Paul Devautour, directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges

Christian Dautel, directeur de l'École supérieure des beaux-arts de Cornouaille, Quimper

Guadalupe Echevarria, directrice de l'École des beaux-arts de Bordeaux

Olivier de Monpezat, directeur de l'École supérieure d'art de Metz

Yves Robert, directeur de l'École nationale des beaux-arts de Lyon

Jacques Sauvageot, directeur de l'École des beaux-arts de Rennes

Otto Teichert, directeur de l'École supérieure des beaux-arts de Marseille

Emmanuel Tibloux, directeur de l'École régionale des beaux-arts de Valence

→ La Coordination nationale des enseignants des écoles d'art | Cneea

Créée en 1991, la Coordination nationale des enseignants des écoles d'art est une association loi 1901 qui a pour objet de favoriser la mise en réseau des informations et des actions entre enseignants de toutes les écoles supérieures d'art, que celles-ci soient nationales, régionales ou municipales.

L'association a pour objectifs de coordonner action et réflexion en faveur du développement d'un enseignement artistique reconnu comme supérieur et de participer activement au rayonnement de ces écoles à l'échelle européenne.

Elle a également pour objectifs d'être une force de propositions et d'actions sur les questions relatives à la situation des personnels, à la situation statutaires des établissements d'enseignement, à l'homologation des diplômes et à leur reconnaissance. Par tous moyens à sa convenance, elle met tout en œuvre pour la défense de ces objectifs.

En termes de formation, de recherche et de création, la Cneea participe à la lisibilité de l'enseignement artistique supérieur dans les écoles nationales ou municipales. Elle est un partenaire représentatif auprès des ministères et administrations de tutelle.

Le bureau de la Cneea

_Présidente

Cécile Marie, Docteur en philosophie et critique d'art, professeur d'enseignement artistique, École supérieure d'art de Metz – ESAM

_Vice-président

Pierre Mabilie, artiste, professeur d'enseignement artistique, École régionale des beaux-arts de Nantes – ERBAN

_Secrétaire

Philippe Hurteau, artiste, professeur d'enseignement artistique, École supérieure des beaux-arts d'Angers

_Trésorier

Dominique Pautre, artiste, professeur d'enseignement artistique, École régionale d'art de Dunkerque

_Secrétaires-adjoints

Philippe Bouthier, artiste, professeur d'enseignement artistique, École des beaux-arts Bordeaux

Jérôme Dupin, Artiste, professeur d'enseignement artistique, École supérieure d'art, Toulon

Pascal Fancony, artiste, professeur à l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes

Michel Gellard, psycho-sociologue, professeur d'enseignement artistique, École régionale des beaux-arts de Nantes – ERBAN

Christian Globensky, artiste, professeur d'enseignement artistique, École supérieure d'art de Metz – ESAM

Caroline Muheim, artiste, professeur d'enseignement artistique, École supérieure des beaux-arts de Montpellier-Agglomération

Pierre Paliard, Docteur en histoire de l'art, professeur d'enseignement artistique, École supérieure d'art d'Aix-en-Provence

Le bureau de la Cneea tient à remercier tous les membres qui ne sont pas cités et tout particulièrement ses correspondants en région.

CNEEA, 13 escalier des Ulis, 91400 Orsay

06 10 96 42 76 | contact@cneea.fr | www.cneea.fr

→ Fiche signalétique

Les Assises nationales des écoles supérieures d'art sont organisées par les associations d'écoles
ANDÉA | Association nationale des directeurs d'écoles d'art
CNEEA | Coordination nationale des enseignants des écoles d'art
en partenariat avec la Délégation aux arts plastiques.

Elles sont réalisées avec le soutien
du Ministère de la culture et de la communication – Délégation aux arts plastiques | DRAC Bretagne
de la Région Bretagne
de la Ville de Rennes
de Rennes Métropole | Les Champs libres
des villes
des associations et réseaux d'écoles d'art
et de l'association Art Norac.

Remerciements

Association des écoles d'art de Bretagne, École des beaux-arts de Rennes, Ensci-Les ateliers, Paris.

Accueil et déroulement des assises

_ Les Champs libres, 10 cours des Alliés (à 5 mn de la gare SNCF)

Autres lieux (tables rondes et soirée du jeudi 6)

_ Maison du Champ de Mars, 6 cours des Alliés

_ École des beaux-arts, 34 rue Hoche

_ Musée des beaux-arts, 20 quai Émile Zola

_ Maison internationale de Rennes (MIR), 7 quai Chateaubriand

_ Le Jardin moderne, 11 rue du Manoir de Servigné, ZI Lorient

Organisation | production déléguée

Association des écoles supérieures d'art de Bretagne

34 rue Hoche 35000 Rennes

tél. 02 23 62 22 60 | fax 02 23 62 22 69

Jacques Sauvageot, directeur École des beaux-arts de Rennes • jsauvageot@ville-rennes.fr

Coordination générale

Yvette Sautour

75 bis rue Ordener 75018 Paris

tél. 01 42 59 48 30 | 06 85 40 81 11

assisesnationales.ecolesdart@wanadoo.fr

ANDÉA – Association nationale des directeurs d'écoles d'art

Jean-Pierre Simon, président • tél. 04 76 86 61 30 • jean-pierre.simon@ville-grenoble.fr

CNEEA – Coordination nationale des enseignants des écoles d'art

Cécile Marie, présidente • tél. 08 72 17 14 04 / 06 10 96 42 76 • contact@cneea.fr

Délégation aux arts plastiques | MIPÉA

Yolande Padilla, chargée de mission • tél. 01 40 15 73 67 • yolande.padilla@culture.gouv.fr

Informations

www.assisesnationales-ecolesdart.fr

ASSISES NATIONALES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Rennes, 6-7 avril 2006

PRESENTATION - LES DOSSIERS

Les premières assises nationales des écoles supérieures d'art vont se tenir à Rennes les 6 et 7 avril prochains, à l'initiative de l'Association Nationale des Directeurs d'Écoles d'Art et de la Coordination Nationale des Enseignants des Ecoles d'art, en partenariat avec la Délégation aux arts plastiques - Ministère de la culture et de la communication.

Elles ont été préparées par de nombreuses séances de travail réunissant enseignants, directeurs, responsables du Ministère de la Culture, élus et directeurs culture de villes, de métropoles ou de régions... qui, dans le cadre du comité de pilotage ou de groupes de travail, ont travaillé sur les grands dossiers qui seront à l'ordre du jour des tables-rondes et débats de ces assises : statuts, art et recherche, réseaux et partenariats.

L'Association Nationale des Directeurs d'Écoles d'Art et de la Coordination Nationale des Enseignants des Ecoles d'art ont fait part de leurs réflexions et de leurs demandes dans une lettre envoyée au Ministre de la Culture.

Les écoles d'art sont actives ; elles constituent un réseau dynamique sur tout le territoire ; mais elles sont inquiètes.

Les écoles supérieures d'art forment environ 10.000 étudiants chaque année sur l'ensemble du territoire. Recrutés à un niveau supérieur au baccalauréat, formés auprès d'artistes et de théoriciens actifs associant recherche et enseignement dans une pédagogie de projets, les étudiants des écoles supérieures d'art ont la possibilité de mener un cursus diplômant (avec des diplômes nationaux délivrés à Bac + 3 et Bac + 5).

Les écoles supérieures d'art sont en prise directe avec la création d'aujourd'hui, au niveau national et international, et forment la majorité des artistes et des acteurs des métiers de la création. Grâce à la capacité d'invention et d'anticipation de leurs équipes, elles ont toujours répondu à l'exigence de l'enseignement de l'art par la recherche d'un renouvellement intellectuel, artistique et pédagogique.

Les collectivités locales, tutelles de nombreuses écoles, font de gros efforts pour leurs établissements ; de nouveaux bâtiments sont construits, d'autres sont en cours de reconstruction ou d'aménagement ; des enseignements nouveaux se développent, dans tous les types de formations, souvent en rapport avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Pourtant, à la différence d'autres établissements, **les 55 écoles supérieures d'art ne sont pas encore inscrites au Livre VII du Code de l'Éducation**, consacré aux établissements d'enseignement supérieur.

En outre, depuis 2002, les écoles nationales sont devenues des établissements publics à caractère administratif, alors que la plupart des écoles territoriales sont administrées en régie directe par les villes ou les communautés de commune.

Les professeurs des écoles nationales n'ont plus le même statut que leurs collègues des écoles territoriales. Toutes les écoles offrent cependant des cursus identiques et conduisent aux mêmes diplômes nationaux, fondés sur les mêmes exigences. Elles sont toutes placées sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture, ce qui assure leur cohérence en tant qu'ensemble et maintient leur niveau sur tout le territoire national.

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC DES ARTS PLASTIQUES DÉPENDANT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ?

Les écoles d'art participent de l'enseignement supérieur, avec leur personnalité et leur spécificité.

Elles sont engagées dans le processus d'harmonisation européenne des enseignements supérieurs.

Elles le feront d'autant mieux qu'elles pourront s'appuyer sur un cadre qui reconnaît et développe leur spécificité, leur singularité. Le Ministère de la culture doit être le cadre "naturel" des évolutions en cours.

La singularité des enseignements des écoles supérieures d'art réside principalement dans le fait que les écoles sont des lieux de pratique artistique et de création. La formation à l'art développée dans les écoles est une formation par l'art.

Les écoles d'art doivent donc développer des cadres appropriés et des modes spécifiques de reconnaissance. Elles faut qu'elles puissent conserver leur autonomie et leur spécificité d'enseignement.

LES ÉCOLES DEMANDENT, COMME CELA A ÉTÉ POSSIBLE POUR D'AUTRES ENSEIGNEMENTS CULTURELS, QUE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE PRENNE L'INITIATIVE DE FAIRE INSCRIRE DANS LA LOI, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, L'EXISTENCE D'ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS ARTISTIQUES, RATTACHÉS AU MINISTÈRE DE LA CULTURE.

Cette reconnaissance devrait s'appliquer à l'ensemble du réseau des écoles supérieures d'art.

Les écoles sont le fruit de l'histoire, de l'engagement de nos collectivités, du dynamisme des équipes qui les ont animées, de l'environnement dans lequel elles s'insèrent.

La diversité des écoles fait la richesse du réseau qu'elles constituent.

C'est cet ensemble de différences historiques, géographiques, et pédagogiques qui garantit le dynamisme de ce réseau.

Cette diversité est d'autant plus féconde qu'elle ne vise pas à dégager une hiérarchie, un classement.

La taille des écoles, leur situation dans le territoire hexagonal, ne sauraient être non plus des critères de qualité !

Les écoles veulent pouvoir constituer un vrai réseau, permettant la mobilité des étudiants et des enseignants, sur l'ensemble du territoire : c'est ce qui leur permettra de rayonner, et d'être attractives !

LES ÉCOLES DEMANDENT QUE L'UNITÉ DU RÉSEAU DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART SOIT GARANTIE ET CONFORTÉE, QUE SOIT AFFIRMÉ LE PRINCIPE QUE LE RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT NE PASSERA PAS PAR UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE CES ÉCOLES, OU UNE SÉLECTION VOIRE UNE HIÉRARCHISATION AU SEIN DE CES ÉCOLES.

**LES CONSÉQUENCES DE LA RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE SUPÉRIEUR DES ENSEIGNEMENTS :
DIPLOMES, STATUTS DES ENSEIGNANTS, STATUT DES ÉTABLISSEMENTS.**

L'enjeu, c'est l'insertion et le rayonnement des écoles supérieures d'art dans le tissu des enseignements artistiques européens. Il est par conséquent essentiel.

*** ORGANISATION DES ÉTUDES ET DIPLOMES**

Les enseignements tiennent compte de nouveaux champs d'expressions ou d'activités, des besoins de transversalité et de pluridisciplinarité qui se manifestent aujourd'hui.

Ils doivent également intégrer les nécessités de l'harmonisation européenne des enseignements supérieurs ; le système des crédits, la semestrialisation, le livret de l'étudiant... doivent tenir compte de la réalité des enseignements.

Les écoles ont commencé à expérimenter de nouveaux systèmes. Ces expérimentations devraient être confrontées et discutées.

LES TEXTES QUI REGISSENT LES ENSEIGNEMENTS DEVRAIENT ÊTRE RAPIDEMENT RENDUS CONFORMES A LA SITUATION ACTUELLE.

LES DIPLÔMES DOIVENT RESTER DES DIPLÔMES NATIONAUX ET ÊTRE RECONNUS À LEUR JUSTE VALEUR DANS LE SYSTÈME EUROPÉEN DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS : LE D.N.A.P. ET LE D.N.A.T. AU GRADE DE LICENCE, LE D.N.S.E.P. AU GRADE DE MASTER.

Les modalités de leur délivrance devraient se rapprocher de ce qui est en vigueur dans les autres pays européens dans le domaine des arts plastiques, et, de façon générale, dans tous les enseignements supérieurs de même niveau.

*** LES ENSEIGNANTS DISPENSENT DES ENSEIGNEMENTS DE NIVEAU SUPÉRIEUR : NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME STATUTAIRE.**

Pour répondre aux critères de l'enseignement supérieur, la Fonction Publique d'Etat, n'a, ces dernières années, mené les réformes nécessaires que dans les écoles « nationales » : réforme du statut des enseignants (Décret 2002-1520 du 23 décembre 2002) et des établissements (E.P.A.).

Pour les 48 écoles territoriales, ce travail n'a pas été mené. Le statut des enseignants des écoles territoriales est toujours régi par le Décret 91-859 du 2 septembre 1991 qui ne tient pas compte des évolutions des missions effectuées par les professeurs dans l'ensemble des établissements. Le statut des enseignants des écoles territoriales reste encore défini sur la base de références qui sont celles de l'enseignement secondaire. Il s'agit là des restes d'une histoire qui ne correspond plus à la situation d'aujourd'hui.

Nous sommes donc actuellement dans une situation où des enseignants des écoles d'art, selon qu'ils relèvent d'un statut national ou territorial, ont des déroulements de carrière différents alors qu'ils ont la même tutelle pédagogique (Ministère de la Culture), délivrent les mêmes enseignements (Arrêté de 1997 sur les enseignements artistiques) et préparent aux mêmes diplômes (Diplôme National d'Art et Technique, Diplôme National d'Art Plastique, Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique).

LE STATUT DES ENSEIGNANTS DES ECOLES SUPERIEURES D'ART DEVRAIT DONC ÊTRE REVALORISÉ, POUVOIR ÊTRE COMPARE AUX STATUTS DES ENSEIGNANTS EN VIGUEUR DANS LES AUTRES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS, AVEC DES MODES DE RECRUTEMENT ADAPTÉS. LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE, LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT, DE TRAVAIL, LES REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS DE TOUTES LES ECOLES SUPERIEURES D'ART DEVRAIENT ÊTRE MISES AU MÊME NIVEAU : IL S'AGIT A LA FOIS D'EQUITE, DE COHERENCE ET D'EFFICACITE.

LES ENSEIGNANTS VEULENT AVOIR LA LIBERTE ET LA POSSIBILITÉ DE SE DEPLACER ENTRE TOUTES LES ECOLES SUPÉRIEURES D'ART.

Lorsque qu'il a donné aux enseignants des écoles nationales leur statut actuel, le Ministère de la Culture a affirmé qu'il s'agissait d'une première étape, qui allait ouvrir la voie à une modification rapide du statut des enseignants de toutes les autres écoles.

Les enseignants des écoles « territoriales » souhaitent donc que cet engagement se concrétise rapidement, par une transformation de leur statut.

Les collectivités locales, premières concernées, demandent à être associées plus étroitement aux travaux en cours.

*** QUEL QUE SOIT LE STATUT DES ÉTABLISSEMENTS, IL FAUT METTRE EN CORRESPONDANCE LE MODE DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES SUPÉRIEURES D'ART AVEC LES MODES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

Toutes les écoles supérieures d'art jouissent, de fait, de l'autonomie pédagogique.

Cette autonomie a besoin d'être officiellement reconnue, de reposer sur des structures qui la garantissent.

IL FAUDRAIT QUE LES STATUTS DE TOUTES LES ÉCOLES, LEURS STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT, PERMETTENT LA DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES, LA PARTICIPATION DES PERSONNELS AUX INSTANCES DE DÉCISION, ET L'ASSOCIATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS À LA GESTION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.

Toutes les écoles, quelle que soit leur collectivité gestionnaire, leur statut, peuvent être dotées des structures de gestion et de participation telles que : conseils pédagogiques ou des études, conseils d'orientation ou d'administration, conseils scientifiques...

AU NIVEAU NATIONAL, LE MINISTÈRE DEVRAIT POUVOIR CRÉER DES INSTANCES NATIONALES PARITAIRES QUI SOIENT DES LIEUX D'INFORMATION, DE DÉBAT, VOIRE DE DÉCISION, BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION DE TOUS LES ACTEURS DE TOUTES LES ÉCOLES : CONFÉRENCE DES ÉCOLES, COMMISSIONS D'HABILITATION, COMMISSIONS D'ÉVALUATION...

Il s'agit donc d'instituer des instances participatives ; elles pourraient être constituées à partir des structures mises en place dans chacune des écoles.

RECHERCHE - ART, ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Les enseignements supérieurs sont liés à la pratique de la recherche.

La recherche est partout présente en école d'art : elle y est liée à la production d'une œuvre. A quelque niveau que ce soit, les écoles d'art fondent leur enseignement sur la recherche, et celle-ci y prend des formes diverses.

Dès la première année, l'étudiant est confronté à la nécessité d'une production singulière à partir d'une exploration personnelle de territoires.

La recherche ainsi posée se précise dans la continuité du cursus et s'enrichit au cours d'expérimentations individuelles et collectives pour s'affirmer dans la phase projet conduisant au diplôme final.

De plus, quelques écoles ont ouvert des post-diplômes accueillant de jeunes artistes pour un séjour d'une année en moyenne au cours de laquelle ils approfondissent leur travail et affirment celui-ci dans le champ de la création.

Enfin, pour leurs enseignements, les écoles d'art ont recours à des artistes ayant une production reconnue. Celle-ci est attestée par des œuvres, des expositions ou d'autres modes d'interventions encore, tels que le monde de l'art contemporain les connaît.

En école d'art, la recherche ne conduit pas à la production d'un savoir théorique sur l'art répondant à des critères déterminés par avance. Elle n'épouse pas non plus l'opposition traditionnelle entre théorie et pratique. Elle a des spécificités inhérentes au contexte, aux matériaux et à la pratique multiple qui traverse le champ contemporain de l'art.

LES ÉCOLES D'ART FRANÇAISES AFFIRMENT FONDRE LEUR ENSEIGNEMENT SUR LE LIEN INDISSOCIABLE QUE CELUI-CI ENTRETIENT AVEC LA RECHERCHE.

IL EST NÉCESSAIRE QU'ELLES PUISSENT DÉVELOPPER CETTE RECHERCHE DANS DES CADRES APPROPRIÉS, BÉNÉFICIER DE MODES SPÉCIFIQUES DE RECONNAISSANCE.

LES ÉCOLES DEMANDENT QUE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE FASSE RECONNAÎTRE CES PARTICULARITÉS ET ATTRIBUER À CES ÉTUDES UN NIVEAU ÉQUIVALENT À CELLES QUE PROPOSE L'UNIVERSITÉ.

Il s'agit de **faire reconnaître la « phase projet » (années 4 et 5) comme un cycle d'enseignement lié à la recherche.** (Ce que fait d'ailleurs l'Université, pour toutes ses formations de second cycle.)
Ce qui renvoie à la question de la reconnaissance des D.N.S.E.P. au grade de master.

La constitution de cycles "recherche", après le diplôme, pourrait être affirmée comme une possibilité pour toutes les écoles, quelle que soit leur localisation ou leur taille, du moment que le projet peut être solidement constitué.

La recherche doit pouvoir prendre des formes variées (dont celle du post-diplôme, ou de toute autre forme à expérimenter), et être reconnue au niveau du doctorat.

Les étudiants inscrits dans ces cycles devraient pouvoir bénéficier - comme les autres étudiants - du **statut d'étudiant-chercheur.**

Enseignants : il faut parvenir à ce que l'on puisse considérer que la **production artistique est production de recherches.**

RÉSEAUX ET PARTENARIATS

La mise en réseau est une pratique instaurée dans les écoles d'art depuis de nombreuses années.

Les formes multiples des réseaux d'écoles reflètent la singularité de chaque établissement à se fédérer et à s'associer avec d'autres institutions.

Le réseau national des écoles sera d'autant plus fort qu'il s'appuiera sur des réseaux régionaux (voire, parfois, inter-régionaux) forts, eux-mêmes en liaison avec des structures de création, d'enseignement, d'échanges internationaux...

*** LA MISE EN RÉSEAU A TOUJOURS RÉPONDU À L'EXIGENCE ET À LA RECHERCHE D'UN RENOUVELLEMENT INTELLECTUEL, ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE.**

Les écoles s'ouvrent tout naturellement en direction d'autres institutions artistiques et culturelles (centres d'art, F.R.A.C., musées...), d'autres établissements d'enseignements (universités, grandes écoles), d'autres publics (scolaires, adultes, étudiants d'autres formations supérieures).

Déjà, par exemple, la plupart des bibliothèques des écoles d'art sont devenues des pôles d'études et de recherches en art contemporain, en réseau avec les différents partenaires de leur ville et de leur région.

A toutes ces associations : il importe de donner de solides fondements.

DE NOMBREUSES ÉCOLES SE SONT ENGAGÉES DANS DES COLLABORATIONS AVEC D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, NOTAMMENT DÉPENDANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE. SUR LA BASE DU PROTOCOLE D'ACCORD SIGNÉ LE 11 OCTOBRE 2000 ENTRE LA DIRECTION DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA DÉLÉGATION AUX ARTS PLASTIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, LA PERSPECTIVE ÉTAIT CELLE D'ENSEIGNEMENTS, DE FORMATIONS COHABILITÉES. QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

**AU SEIN MEME DU MINISTÈRE DE LA CULTURE....
ÉCOLES ET CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DE L'ART DEVRAIENT POUVOIR TRAVAILLER DE FAÇON PLUS COMPLÉMENTAIRE ET ÉQUILIBRÉE.**

*** RÉSEAUX RÉGIONAUX ET NOUVEAUX PARTENARIATS.**

De nombreuses écoles ont constitué entre elles des regroupement, des réseaux, sur une base régionale le plus souvent (Nord / Pas-de-Calais, Bretagne, Rhône-Alpes, Lorraine...), parfois inter-régionale (Cf . l'Age d'or).

L'association des écoles entre elles, la venue de nouveaux partenaires peut contribuer au renforcement et au développement des écoles.

COMMENT ENCOURAGER ET PRENNISER LES MISES EN RÉSEAU RÉGIONALES (VOIRE INTER-RÉGIONALES), ISSUES DE LA VOLONTÉ DES ÉCOLES ET DES RÉGIONS ET TRADUITES DANS DES PROTOCOLES DE CONTRACTUALISATION.

L'HYPOTHESE D'UNE PRISE EN CHARGE TRIPARTITE DES ECOLES (ETAT/REGIONS/VILLES), ET A EGALITE DE PARTICIPATION, A ETE DEPUIS DES ANNEES EVOQUEE, DANS DIFFÉRENTS RAPORTS MINISTÉRIELS. CETTE PERSPECTIVE EST-ELLE ENCORE D'ACTUALITÉ ?

Le système actuel reposant, dans la plupart des cas, sur la combinaison d'un état qui donne les consignes et des collectivités territoriales qui paient, n'est ni juste, ni démocratique, ni conforme aux nouvelles répartitions de compétences qui se mettent à l'œuvre aujourd'hui en France.

LES NOUVEAUX RAPPORTS ENTRE ECOLES, LES NOUVEAUX PARTENARIATS ENVISAGES, NE DEVRAIENT PAS SE LIMITER A UNE FONCTION STRICTEMENT ECONOMIQUE.

L'INCITATION FAITE AUX ECOLES A TRAVAILLER DANS LE CADRE DE NOUVEAUX PARTENARIATS NE RISQUE-T-ELLE PAS D'ETRE LE PRETEXTE OU L'OCCASION D'UN DESENGAGEMENT DES PARTENAIRES « HABITUELS » ?

Les directeurs et les enseignants craignent que l'arrivée de nouveaux partenaires ne soit le prétexte à des retraites, à des économies.

Pour leur part, les collectivités attendent de l'Etat des règles établissant une certaine clarté, et un minimum de transparence ; elles voudraient avoir l'assurance que les engagements seront tenus.

